



**Commune de
VARETZ**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2024-064 du 05 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Corrèze

COMMUNE de VARETZ

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 30/08/2024

Date d'affichage : 10/09/2024

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

L'an deux mil vingt quatre, le cinq septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **VARETZ**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Béatrice LONDEIX**, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Laurent VIOZELANGE, M. Clément TALLERIE, Mme Marie-Christine COURSIERE, M. Frédéric BARBIER, Mme Mylène JAYLES, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. Christian ESCURE, Mme Cylvy NEPLE, M. Jean-Philippe TAURISSON, Mme Marie-Aimée DESAILLE, Mme Patricia PATIENT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents excusés : M. François BERNIER, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Khadija CHIBOU, M. Dominique VENOT.

Étaient absents non excusés : Mme Catherine GOULMY.

Procurations : M. François BERNIER en faveur de M. Frédéric BARBIER, Mme Aurélie

VERLHAC en faveur de Mme Mylène JAYLES, Mme Khadija CHIBOU en faveur de Mme Sabine TERNAT, M. Dominique VENOT en faveur de Mme Béatrice LONDEIX.

Secrétaire : M. Laurent VIOZELANGE.

OBJET : Demande d'aliénation d'une partie de l'impasse de La Commanderie

Vu le Code rural et notamment son article L.161-10,

Vu le Code de la voirie forestière et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Madame Le Maire, donne lecture d'un mail reçu 7 novembre 2023 de Mme Goeminne domiciliée 6 impasse de La Commanderie à VARETZ par laquelle elle sollicite l'aliénation à son profit d'une partie de l'impasse de La Commanderie (en violet sur le plan) et jouxtant les parcelles BA 116-117-118 et 119 lui appartenant.

Madame Le Maire informe qu'une enquête auprès des propriétaires riverains a été réalisée. Les trois propriétaires concernés ont donné un avis favorable avec prescription: autoriser l'aliénation jusqu'à l'angle du bâtiment de la parcelle BA116 afin de permettre les manœuvres des véhicules passant par le chemin rural entre les parcelles BA116 et BA114-115 (accès parcelle BA115).

Considérant que la partie de l'impasse de La Commanderie n'est plus utilisée par le public car l'accès aux autres parcelles se fait par d'autres voies // que cette partie de l'impasse de La Commanderie ne dessert que des parcelles appartenant à Mme Goeminne ;

Considérant les avis des propriétaires riverains ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DONNE un avis favorable au traitement de la demande de Mme Goeminne ;
DECIDE de lancer la procédure d'aliénation et de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.
161-10 du Code rural ;
DEMANDE à Madame le Maire de lancer l'enquête publique sur ce projet ;
PRECISE que tous les frais inhérents à ce projet seront à la charge de l'acquéreur (géomètre, acte notarié...).

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Béatrice LONDEIX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Londeix', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
M. Laurent VIOZELANGE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Viozelange', written over a horizontal line.